

Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe



Comité permanent

Recommandation n° 92 (2002) sur seize nouveaux plans d'action pour les oiseaux les plus menacés sur le territoire de la Convention

(adoptée par le Comité permanent le 5 décembre 2002)

Le Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, agissant en vertu de l'article 14 de la convention,

Rappelant ses Recommandations:

- n° 48 (1996) sur la conservation des oiseaux d'Europe mondialement menacés,
- n° 61 (1997) sur la conservation de l'érisimature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*),
- n° 62 (1997) sur la conservation des oiseaux régionalement menacés en Macaronésie et dans le Bassin méditerranéen,
- n° 88 (2001) sur la mise en oeuvre de cinq nouveaux plans d'action pour la conservation en Europe des oiseaux mondialement menacés;

Désireux d'éviter toute perte supplémentaire de la diversité biologique en Europe;

Conscient de ce que l'élaboration et l'application de plans de rétablissement peuvent être précieuses pour améliorer la situation dans laquelle se trouvent les oiseaux les plus menacés sur le territoire de la convention;

Constatant l'utilité et l'intérêt des plans d'action pour la conservation des oiseaux, déjà approuvés par le Comité dans de précédentes Recommandations et mis en oeuvre par de nombreux pays;

Se félicitant de la coopération menée avec la Commission européenne, avec le PNUE/CMS aux fins de l'application de l'accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie, avec le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée (Protocole à la Convention de Barcelone), avec la Convention de Ramsar et d'autres traités et programmes en matière de biodiversité dans le but de mettre en oeuvre les plans d'action, et reconnaissant également la collaboration fructueuse instituée avec BirdLife International et ses partenaires et avec Wetlands International;

Se référant aux 16 nouveaux plans d'action pour les oiseaux d'Europe mondialement menacés, soumis par BirdLife International;

Soucieux d'entreprendre sans délai des actions aux fins de la sauvegarde des oiseaux les plus menacés d'Europe,

Recommande aux Parties contractantes à la convention ou aux Etats invités à y adhérer ou à siéger aux réunions du Comité permanent, à titre d'observateur:

D'assurer (ou, le cas échéant, de renforcer) la mise en oeuvre de plans d'action nationaux pour les espèces figurant en annexe à la recommandation; de prendre acte, en la matière, des plans d'action susmentionnés pour les oiseaux d'Europe mondialement menacés.

Annexe à la Recommandation
Liste des 16 espèces d'oiseaux visées par la recommandation

1. Faucon lannier (*Falco biarmicus*)
2. Faucon d'Eléonore (*Falco eleonoræ*)
3. Sterne de Dougall (*Sterna dougallii*)
4. Faucon gerfaut (*Falco rusticolus*)
5. Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*)
6. Foulque caronculée (*Fulica cristata*)
7. Autour des palombes (*Accipiter gentiles arrigonii*)
8. Epervier d'Europe (*Accipiter nisus granti*)
9. Courvite Isabelle (*Cursorius cursor*)
10. Pic épeiche (sous-espèce de la Grande Canarie) (*Dendrocopos major thanneri*)
11. Perdrix grise d'Italie (*Perdix perdix italica*)
12. Bec croisé d'Ecosse (*Loxia scotica*)
13. Perdrix bartavelle (sous-espèce De Sicile (*Alectoris græca whitakeri*))
14. Pic épeiche (sous-espèce de Tenerife) (*Dendrocopos major canariensis*)
15. Roitelet des Canaries (*Saxicola dacotæ*)
16. Pygargue à queue blanche (*Haliæetus albicilla*)